



ARRETE MUNICIPAL N°37/2025

Portant réglementation de la circulation

Au Lieu-dit « Etchmühl »

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu les fortes pluies qui ont provoqué la montée des eaux du ruisseau de la Nied qui est sortie de son lit et a inondé la route du lieu-dit de la « Etchmühl » ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation au lieu-dit de la « Etchmühl » ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sur la route du lieu-dit de la « Etchmühl » à compter du 09/09/2025 et jusqu'à nouvel ordre (amélioration des conditions climatiques).

ARTICLE 2 : La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les services de la ville.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOLSCHVILLER
- M. COLANTONIO Dominique et M. GULDNER Marc – Adjoints au Maire
- M. LAUER Sylvain - Responsable Service Technique + Chef de Centre des Pompiers de Folschviller
- Mme APPEL Rita – Service Technique
- Police Municipale Folschviller
- Registre des arrêtés municipaux

Fait à Folschviller, le 09/09/2025

Le Maire,
Didier ZIMNY

